

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

EP 1 065 148 A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
**03.01.2001 Bulletin 2001/01**

(51) Int Cl. 7: **B65D 21/02, B65D 71/00,  
B65D 75/00, B65D 81/107,  
B65D 75/56**

(21) Numéro de dépôt: **00401793.5**

(22) Date de dépôt: **22.06.2000**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK RO SI**

(30) Priorité: **25.06.1999 FR 9908149**

(71) Demandeur: **Candia S.A.  
69002 Lyon (FR)**

(72) Inventeur: **La désignation de l'inventeur n'a pas  
encore été déposée**

(74) Mandataire: **Schrimpf, Robert et al  
Cabinet Regimbeau  
26, Avenue Kléber  
75116 Paris (FR)**

### (54) Article comprenant des récipients en forme de brique avec obturateur

(57) L'article (2) comprend au moins un récipient (4) et un obturateur (12) s'étendant sur le récipient. L'article comprend en outre une cale (14) ne constituant pas un

obturateur et s'étendant sur le récipient de sorte qu'une hauteur de l'article (2) au niveau de la cale (14) est sensiblement identique à une hauteur de l'article au niveau de l'obturateur (12).

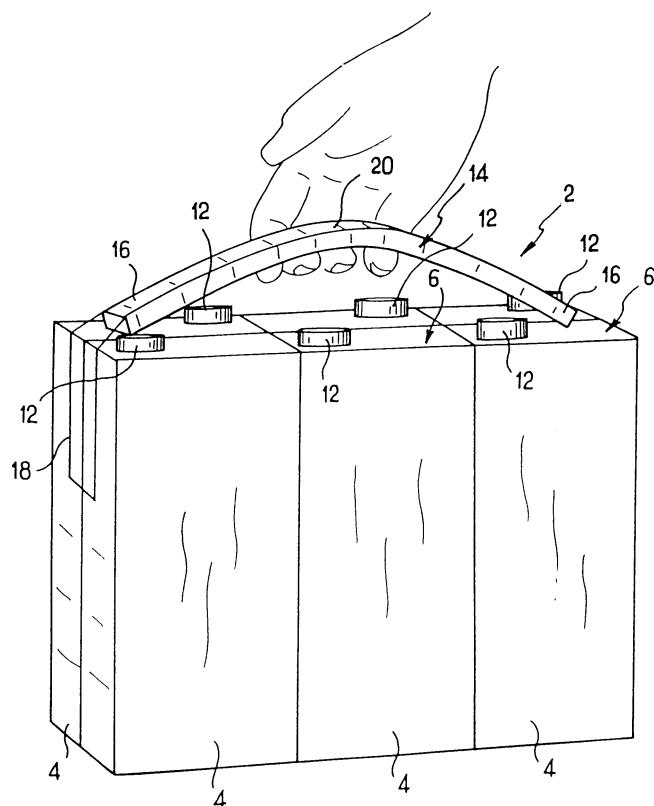


FIG. 3

## Description

**[0001]** L'invention concerne les récipients notamment pour boissons, et en particulier ceux en forme générale de brique.

**[0002]** On sait que de telles briques peuvent être regroupées pour former un groupe de quatre, six ou huit briques fixées les unes aux autres par un film en matière plastique. De telles briques présentent généralement un obturateur refermable ou non après la première ouverture. Cet obturateur s'étend en saillie de la face supérieure de la brique dont il constitue le sommet. De telles briques présentent certains inconvénients. En effet, lorsqu'on empile les uns sur les autres les groupes de briques, le groupe supérieur repose sur les sommets du groupe inférieur, constitués par les obturateurs. Or, ces obturateurs ne forment pas toujours une assise stable et ce d'autant plus que les groupes de briques ne constituent pas des ensembles rigoureusement rigides, de sorte que l'empilement est précaire. De plus, le poids s'exerçant sur les obturateurs peut les endommager, ce qui oblige à rendre ceux-ci particulièrement robustes.

**[0003]** Un but de l'invention est de fournir un récipient permettant de réaliser des empilements plus stables en préservant les obturateurs.

**[0004]** En vue de la réalisation de ce but, on prévoit selon l'invention un article comprenant au moins un récipient et un obturateur s'étendant sur le récipient, l'article comprenant en outre une cale ne constituant pas un obturateur et s'étendant sur le récipient de sorte qu'une hauteur de l'article au niveau de la cale est sensiblement identique à une hauteur de l'article au niveau de l'obturateur.

**[0005]** Ainsi, la cale forme un point d'appui supplémentaire pour l'article supérieur de l'empilement. Son assise est donc plus stable. De plus, le poids de l'article supérieur se répartit entre la cale et l'obturateur, sollicitant donc moins ce dernier, ce qui contribue à le préserver. Bien entendu, ces avantages demeurent que l'on empile des articles comprenant un seul récipient ou plusieurs récipients.

**[0006]** Avantageusement, la cale est apte à servir de poignée pour transporter l'article.

**[0007]** Ainsi, la cale sert en outre à la manipulation de l'article individuel et il est inutile de prévoir par ailleurs une poignée indépendante de la cale.

**[0008]** L'article pourra présenter au moins une des caractéristiques suivantes :

- le ou chaque récipient présente une face supérieure sensiblement horizontale, l'obturateur et la cale s'étendant en saillie de cette face sur une même hauteur ;
- le ou chaque récipient a une forme générale de brique ;
- l'article comprend au moins deux récipients et de préférence au moins quatre récipients ;
- la cale est unique ;

- l'article comprend un élément de liaison, par exemple un film en matière plastique reliant les récipients, la cale étant fixée à l'élément de liaison ;
- le récipient contient un produit alimentaire ; et
- le récipient contient un produit déversable, par exemple un liquide.

**[0009]** On prévoit également selon l'invention un article comprenant au moins un récipient en forme de brique présentant une face supérieure et un obturateur s'étendant en saillie de cette face sur une hauteur pré-déterminée, l'article comprenant une cale ne constituant pas un obturateur et s'étendant en saillie de la face supérieure sur une hauteur identique à la hauteur pré-déterminée.

**[0010]** D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront encore dans la description suivante d'un mode préféré de réalisation donné à titre d'exemple non limitatif. Aux dessins annexés :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un article selon un mode préféré de réalisation de l'invention ;
- la figure 2 est une vue partielle de côté de deux articles selon la figure 1 empilés l'un sur l'autre ; et
- la figure 3 est une vue en perspective illustrant un mode de transport de l'article de la figure 1.

**[0011]** En référence aux figures 1 à 3, l'article 2 selon le présent mode de réalisation de l'invention comporte en l'espèce six récipients 4, tous identiques entre eux. Chaque récipient 4 a une forme générale de brique connue en soi, c'est-à-dire une forme de parallélépipède rectangle dont la plus grande dimension est la hauteur. Chaque récipient présente ainsi deux faces supérieure 6 et inférieure 8 planes horizontales et quatre faces latérales planes verticales 10. Chaque récipient 4 contient ici un liquide tel qu'une boisson. Il s'agit par exemple de lait ou d'une boisson aux fruits. De telles briques sont réalisées de façon connue en soi par formage, pliage et scellage d'une feuille souple étanche.

**[0012]** Chaque récipient 4 comporte un obturateur 12 s'étendant en saillie de la face supérieure 6. L'obturateur comporte ici un bouchon cylindrique vissé sur un goulot cylindrique fileté rapporté sur la face supérieure 6, par exemple par collage de façon connue en soi. L'obturateur 12 constitue le sommet du récipient. En référence à la figure 2, le récipient 4 a ainsi, mesuré au niveau de l'obturateur 12, une hauteur totale H. L'obturateur 12 a en propre une hauteur o. L'obturateur 12 est muni d'un dispositif classique indiquant s'il a été ouvert une première fois. Cet obturateur est refermable à volonté.

**[0013]** De façon connue en soi, les six récipients 4 sont regroupés côté à côté pour former un grand parallélépipède rectangle et fixés rigidement les uns aux autres au moyen d'un film en matière plastique transparente 15 recouvrant toutes les faces externes de l'ensemble ainsi constitué, y compris les obturateurs 12,

sauf par exemple une zone centrale des faces d'extrémités de l'ensemble. Ce film 15 est représenté en partie sur la figure 1. L'article 2 ainsi constitué forme un pack.

**[0014]** Selon l'invention, l'article 2 comporte une cale 14 ici en polystyrène expansé. Cette cale 14 a ici une forme allongée à profil rectangulaire. Sa longueur est sensiblement égale à celle de l'article 2. Sa largeur  $l$  est suffisamment réduite pour permettre à la cale 14 de reposer sur la face supérieure de l'ensemble des six récipients (constituée par l'assemblage des faces supérieures 6 des récipients) en s'étendant entre les deux rangées d'obturateurs 12. Sa hauteur ou épaisseur  $e$  est sensiblement égale à la hauteur  $o$  des obturateurs 12. Ainsi, la hauteur  $H$  de chaque récipient ou de l'article au niveau des obturateurs est égale à la hauteur de chaque récipient ou de l'article au niveau de la cale 14. En l'espèce, la cale 14 est rapportée par dessus le film plastique recouvrant les récipients et les obturateurs 12. Elle est fixée à ce film plastique seulement à deux parties d'extrémité longitudinale 16 de la cale, par exemple au moyen d'un ruban adhésif 18, comme illustré aux figures 1 et 3. La cale 14 présente ainsi une partie médiane 20, formant la plus grande partie de sa longueur, non directement fixée aux autres éléments de l'article 2.

**[0015]** On a illustré à la figure 2 deux articles 2a, 2b empilés l'un sur l'autre. Puisque les sommets des obturateurs 12 et de la cale 14 de l'article inférieur 2a s'étendent à la même hauteur  $H$ , l'article supérieur 2b repose par sa base plane à la fois sur les six obturateurs 12 et sur toute la face supérieure de la cale 14. Le poids de l'article 2b est donc réparti sur tous ces éléments. Chaque obturateur 12 est donc peu sollicité. De plus, l'assise formée par l'article 2a pour l'article 2b est particulièrement stable.

**[0016]** Lorsqu'on veut transporter l'article 2, il suffit de saisir la zone médiane 20 de la cale 14. Sous le poids des récipients 4, la souplesse relative de la cale 14 lui donne une forme légèrement courbe. La cale 14 forme ainsi une poignée de transport.

**[0017]** Bien entendu, on pourra apporter à l'invention de nombreuses modifications sans sortir du cadre de celle-ci.

**[0018]** Ainsi, l'article pourra comprendre un unique récipient 4 muni par conséquent de sa propre cale. Le nombre de récipients 4 dans l'article pourra être supérieur ou égal à deux. Il sera de préférence pair et par exemple égal à quatre, six ou huit.

**[0019]** La cale 14 pourra ne pas former une poignée de transport, par exemple si elle est directement fixée au film plastique 15 sur toute sa longueur.

**[0020]** La cale pourra présenter de nombreuses formes différentes. Elle pourra par exemple présenter différentes branches s'étendant longitudinalement et latéralement entre les obturateurs 12. La cale 14 pourra être formée en différents matériaux synthétiques, en carton alvéolé ou cannelé, ou être constituée par une enceinte remplie d'air.

**[0021]** L'obturateur 12 pourra avoir de très nombreu-

ses configurations connues en soi. Il pourra par exemple comporter une languette rigide articulée clipsable venant obturer une ouverture du récipient. Il pourra être refermable ou pas après une première ouverture.

- 5 **[0022]** Le ou chaque récipient 4 pourra avoir une forme autre que celle d'une brique. Il pourra notamment avoir une face supérieure non plane, pourvu que la cale 14 forme avec les obturateurs 12 une assise plane, la forme de la cale étant adaptée en conséquence.
- 10 **[0023]** Les récipients 4 pourront être reliés entre eux par des moyens classiques différents d'un film en matière plastique, par exemples des liens.
- 15 **[0024]** Les récipients 4 pourront contenir un produit non alimentaire. Ils pourront contenir une substance déversable autre qu'un liquide, par exemple une pâte ou une poudre.

## Revendications

- 20 1. Article (2) comprenant au moins un récipient (4) et un obturateur (12) s'étendant sur le récipient, caractérisé en ce qu'il comprend en outre une cale (14) ne constituant pas un obturateur et s'étendant sur le récipient de sorte qu'une hauteur (H) de l'article (2) au niveau de la cale (14) est sensiblement identique à une hauteur de l'article au niveau de l'obturateur (12).
- 25 2. Article selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'article comprend une poignée (14) pour transporter l'article, la cale étant constituée par la poignée.
- 30 3. Article selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le ou chaque récipient (4) présente une face supérieure (6) sensiblement horizontale, l'obturateur (12) et la cale (14) s'étendant en saillie de cette face sur une même hauteur ( $e$ ,  $o$ ).
- 35 4. Article selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le ou chaque récipient (4) a une forme générale de brique.
- 40 5. Article selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'article (2) comprend au moins deux récipients (4) et de préférence au moins quatre récipients.
- 45 6. Article selon la revendication 5, caractérisé en ce que la cale (14) est unique.
- 50 7. Article selon la revendication 5 ou 6, caractérisé en ce qu'il comprend un élément de liaison, par exemple un film en matière plastique (15) reliant les récipients (4), la cale (14) étant fixée à l'élément de liaison (15).

8. Article selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le récipient (4) contient un produit alimentaire.
9. Article selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que le récipient (4) contient un produit déversable, par exemple un liquide.
10. Article (2) comprenant au moins un récipient (4) en forme de brique présentant une face supérieure (6) et un obturateur (12) s'étendant en saillie de cette face sur une hauteur (o) prédéterminée, caractérisé en ce qu'il comprend une cale (14) ne constituant pas un obturateur et s'étendant en saillie de la face supérieure (6) sur une hauteur (e) identique à la hauteur (o) prédéterminée. 10 15

20

25

30

35

40

45

50

55

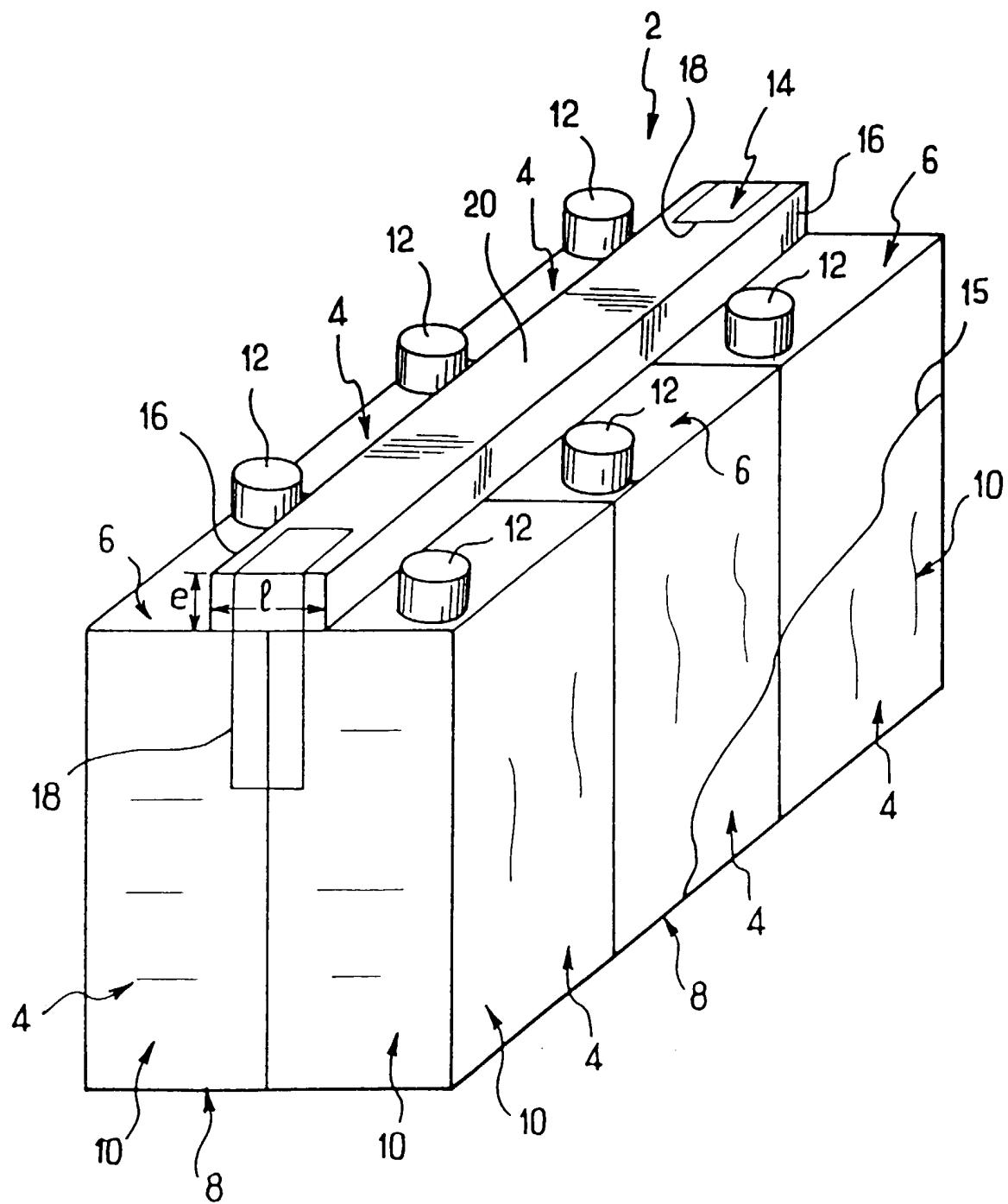


FIG. 1

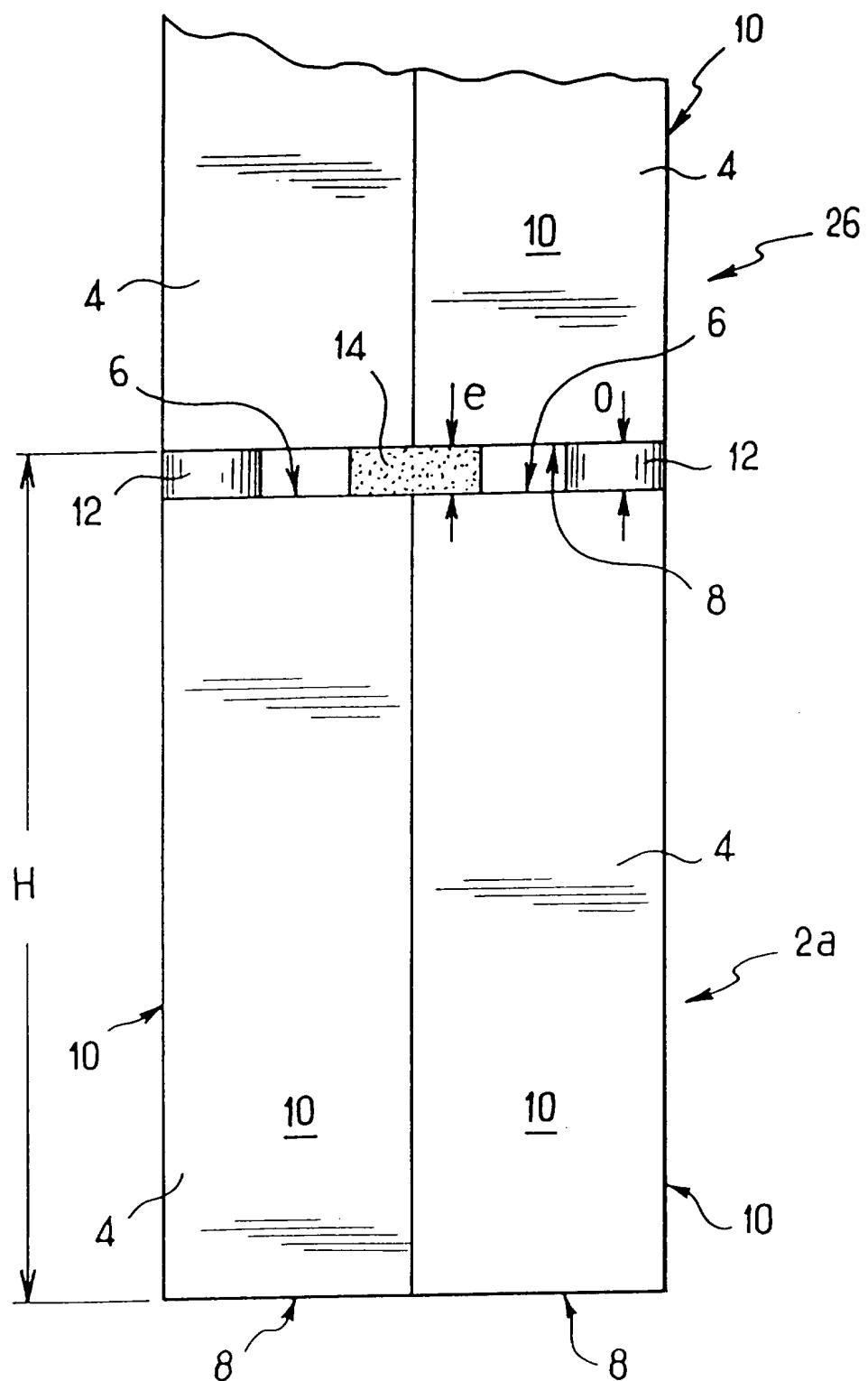


FIG. 2

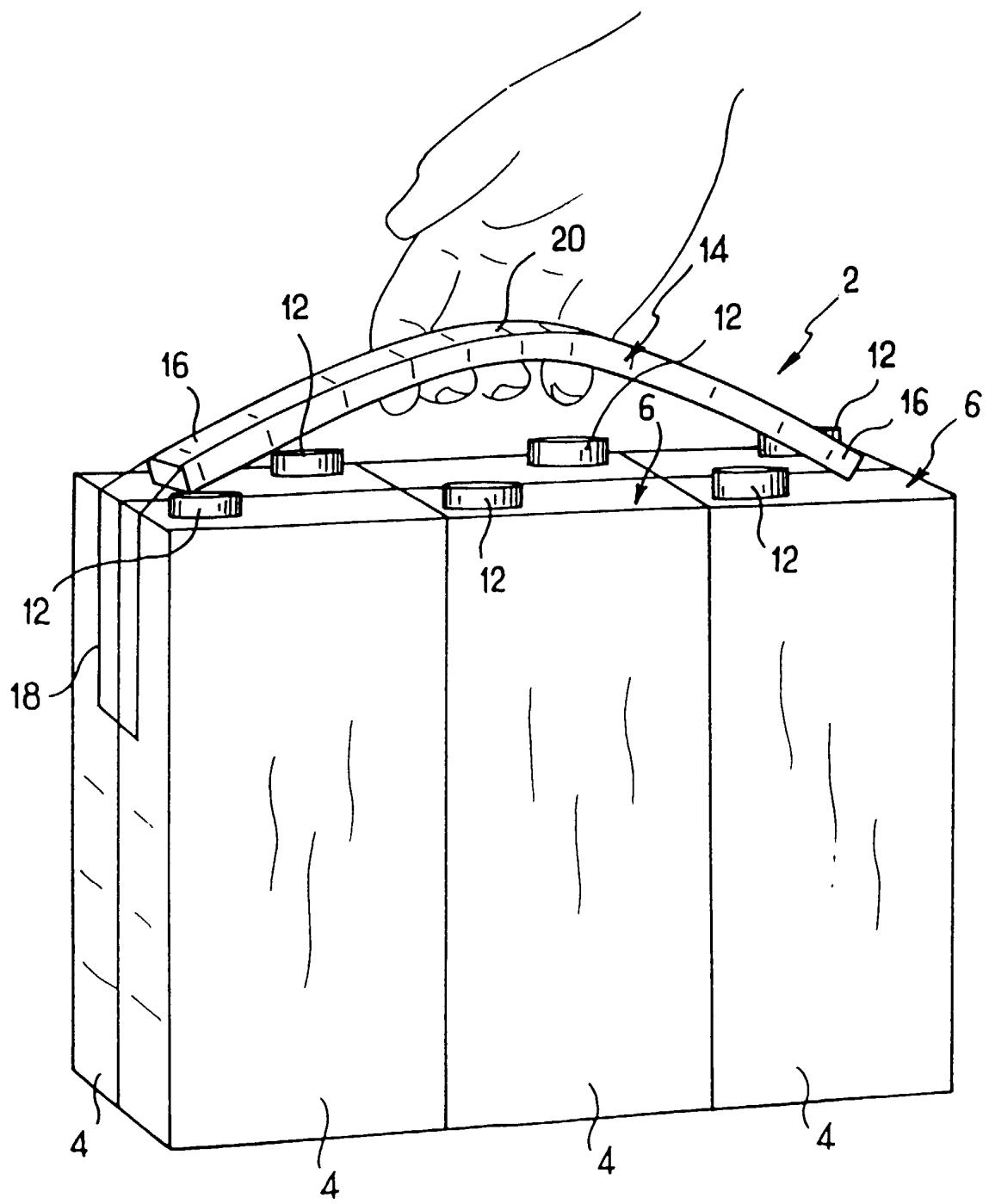


FIG. 3



Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 00 40 1793

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	FR 2 737 196 A (SMURFIT) 31 janvier 1997 (1997-01-31) * page 4, ligne 12 - page 6, ligne 23; figures 2,5,8 *	1-6,8-10	B65D21/02 B65D71/00 B65D75/00 B65D81/107 B65D75/56
X	JP 08 244779 A (FUJIMORI SANGYO KK) 24 septembre 1996 (1996-09-24) * figures 1-3 *	1	
X	US 1 735 885 A (TOWLE) 19 novembre 1929 (1929-11-19) * page 1, ligne 64 - page 2, ligne 21; figures 1-3 *	1	
X	US 4 756 415 A (CALL) 12 juillet 1988 (1988-07-12) * figures 1-3 *	1	
X	EP 0 266 851 A (WIVA VERPAKKING) 11 mai 1988 (1988-05-11) * figures 1-3 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
X	FR 2 467 793 A (COMP. FRANÇAISE DE RAFFINAGE) 30 avril 1981 (1981-04-30) * figures 1-3 *	1	B65D
X	FR 2 034 126 A (DE CAZENOYE) 11 décembre 1970 (1970-12-11) * figures 1,3 *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE		28 septembre 2000	Berrington, N
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 40 1793

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-09-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2737196 A	31-01-1997	AUCUN	
JP 08244779 A	24-09-1996	AUCUN	
US 1735885 A	19-11-1929	AUCUN	
US 4756415 A	12-07-1988	AUCUN	
EP 0266851 A	11-05-1988	NL 8602812 A 01-06-1988 .AT 85576 T 15-02-1993 .AU 603395 B 15-11-1990 .AU 8170887 A 01-06-1988 .CA 1291051 A 22-10-1991 .DE 3784133 A 25-03-1993 .DE 3784133 T 03-06-1993 .ES 2037705 T 01-07-1993 .GR 3007109 T 30-07-1993 .JP 1501305 T 11-05-1989 .WO 8803504 A 19-05-1988 .US 4899885 A 13-02-1990	
FR 2467793 A	30-04-1981	AUCUN	
FR 2034126 A	11-12-1970	AUCUN	